

Politique Achat UPERGY

I) Edito

La politique achat a pour but de définir les conditions dans lesquelles sont acquis au meilleur coût les biens et les services nécessaires à l'activité du groupe et à la satisfaction de ses clients. Le fondement de cette politique est une préoccupation permanente de la qualité des produits et des services, de la sécurisation des approvisionnements et du rendu des services, et de la réduction des coûts d'achats.

L'ensemble des fournisseurs est suivi par l'ensemble des personnes habilitées à effectuer des achats. Des audits sur sites ont lieu sur un panel de fournisseurs tous les ans. De plus, chaque fournisseur est sollicité afin de remplir un questionnaire QSE pour suivre son engagement en termes de qualité, d'environnement mais également de respect des lois éthiques et de moralisation du travail.

II) Engagements du service achat

Les personnes habilitées à effectuer des achats évaluent le juste besoin en lien avec les prescripteurs et les utilisateurs, il définit notamment les besoins en termes de fonctionnalités et de performances à atteindre et retient l'offre la plus avantageuse au regard de critères pertinents et clairement définis.

Pour mener à bien cette mission, chaque acheteur s'engage à :

- Assurer une communication claire et homogène pour que chaque fournisseur dispose du même niveau d'information,
- Impliquer les fournisseurs dans le processus achat le plus tôt possible afin de valoriser les innovations et de rechercher les solutions innovantes existantes et les possibilités de codéveloppement dans le cadre d'un partenariat,
- Maintenir son devoir de réserve et s'assurer que toute information communiquée par un fournisseur est traitée comme confidentielle,
- Refuser toute rétribution, prestation ou avantage financier ou autre, direct ou indirect,
- Contrôler que les prestations exécutées respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et santé des personnes, et de préservation du voisinage.

III) Engagement des fournisseurs

Afin de garantir le respect des règles éthiques, les fournisseurs s'interdisent :

- De contourner la fonction achat en traitant directement avec les services opérationnels,
- D'influencer le cahier des charges,
- De promettre des performances non tenables pour remporter le marché,
- D'imposer unilatéralement de nouvelles conditions,
- De ne pas assumer en tant que contractant les responsabilités auxquelles ils doivent faire face,
- De proposer toute rétribution, prestation ou avantage financier ou autre, direct ou indirect aux agents du pouvoir adjudicateur ou des services opérationnels.